



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et PEGC

École 24



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

BULLETIN n°4 – 4ème trimestre 2019 - novembre - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

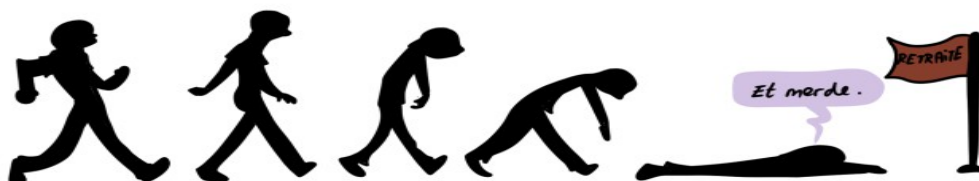
Déposé le 14 novembre 2019

Non au projet Retraites!
TOUS EN GREVE
le 05 décembre

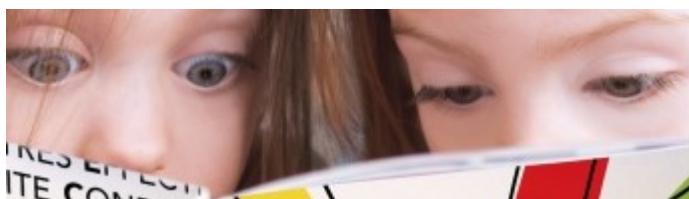


C'est quand
qu'on arrête?

Merci à **EMMA**
<https://emmaclit.com/>
Politique, trucs pour
réfléchir et intermèdes
ludiques



BD : <https://emmaclitdotcom.files.wordpress.com/2019/09/cest-quand-quon-arrete-1.pdf>



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE!



SNUipp-FSU
Dordogne

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Du mercredi 6 novembre au vendredi 8 novembre
Retour sur le congrès départemental de la FSU
(article en page 3)



SNUipp
FSU Dordogne



Macron, Philippe et le gouvernement nous malmènent, depuis bientôt 3 ans, avec leurs lots de réformes et mesures régressives : suppression de l'ISF et autres cadeaux fiscaux aux plus riches, loi sur l'assurance chômage, réforme de l'école, réforme du lycée, réforme de la Fonction Publique... N'oublions pas non plus le traitement réservé au peuple lors du mouvement des Gilets Jaunes avec les violences perpétrées sur des citoyens réclamant seulement plus de justice, qu'elle soit sociale, fiscale... ! Le traitement des étrangers, des minorités ainsi que l'instrumentalisation de la laïcité sont également inacceptables !

Sacré bilan en si peu de temps ! Si ces gens-là nous malmènent, ils nous promènent aussi sur la réforme des retraites. Coups de com quasi-quotidiens, cacophonie, couacs, mensonges... Il n'en demeure pas moins que c'est une réforme néfaste, dangereuse qui met fin au système de solidarité intergénérationnel issu du Conseil National de la Résistance. Tous les gouvernements successifs depuis 25 ans se sont attaqués au système de retraite. Nous avons déjà subi d'importants reculs : recul de l'âge de départ, allongement de la durée de cotisations, décote, limitation des droits familiaux...

Après la suppression des cotisations salariales maladie et chômage en 2018 (sous prétexte de hausse du pouvoir d'achat) et son remplacement par la hausse de la CSG, le gouvernement s'attaque maintenant logiquement un peu plus à la Sécurité Sociale pour mettre la main sur le salaire différé/socialisé qui en assure son financement. Les mêmes qui voudraient nous faire croire que notre système de retraite est exsangue, ont organisé par le passé le pillage méthodique de nos cotisations, en exonérant les patrons de près de 495 milliards d'euros de cotisations depuis 1993, et ce sans même compter le CICE !

Un euro cotisé pour un euro versé et des droits identiques pour tous est une fumisterie débitée par Macron et les siens : l'objectif n'est pas d'unifier le système de retraite par répartition comme par lubie mais de le condamner, de précariser les futurs retraités et de favoriser la capitalisation pour les plus riches. Pour les fonctionnaires, et de surcroît les enseignants que nous sommes, c'est juste une rupture du contrat entre l'Etat et ses salariés. Ce seront des pensions diminuées de 30 à 50 %. Ne nous laissons pas bernier par l'éventuelle « clause du grand-père », comme ils l'appellent, considérant que seules les futures générations seraient impactées par la réforme, soit nos enfants et petits-enfants. La 6^{ème} puissance mondiale serait-elle incapable de financer les retraites de ses citoyens ? Foutaises ! Bien évidemment non ! C'est uniquement une question de juste répartition de la richesse nationale. Outre la lutte pour l'abandon de ce projet néfaste, nous devons ensemble obtenir le retour à une retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisation et l'annulation de la décote... Propositions et mandats portés par la FSU !

L'argumentaire, nous l'avons, sur nos sites des syndicats de la FSU, dans nos publications. Informons, rassemblons, mobilisons dans nos écoles : enseignants, employés territoriaux, parents... Ensemble, avec nos partenaires syndicaux CGT, FO, SUD, et avec les organisations, nous devons entrer dans la grève qui s'annonce très massive le jeudi 5 décembre et participer aux manifestations organisées !

Alain Chabrilangeas



pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Édito
3	✧ Aéroport de Paris ✧ Congrès national de la FSU
4	✧ Sur le chemin de l'école
5	✧ Nos conditions de travail
6	✧ Mobilisation en faveur des AESH
7	✧ Stage Néo ✧ CAPD avancement d'échelon
8	✧ Tous en grève le 5 décembre !
9	✧ Mobilisation contre le projet Retraites
10	✧ Bulletin de syndicalisation
11	✧ Université d'automne du SNUipp-FSU
12	✧ Direction d'école



**Ensemble,
FAISONS DÉCOLLER LE RÉFÉRENDUM
CONTRE LA PRIVATISATION
D'AÉROPORT DE PARIS**

Pour la FSU et ses syndicats nationaux, le moment est venu d'avoir un vrai débat sur la privatisation continue des services et des biens publics. Le démantèlement programmé du statut de la Fonction publique, l'insuffisance chronique des moyens budgétaires et humains de l'État et des collectivités territoriales pour garantir à l'ensemble de la population des services publics de qualité, affaiblissent ces derniers au risque d'en livrer des pans entiers au secteur privé concurrentiel. Le gouvernement veut privatiser ADP (Roissy, Orly, Le Bourget) mais aussi la Française des jeux, Engie, l'Office National de la Forêt, les barrages hydro-électriques, les ports, les routes nationales... Comment ne pas voir où ont conduit les scandaleuses privatisations des autoroutes et de l'aéroport de Toulouse Blagnac par exemple ? Ces privatisations renvoient à un projet de société que nous ne partageons pas, a fortiori dans le contexte d'une transition écologique nécessaire, qui ne peut être confiée aux intérêts du secteur privé.

Compte tenu des enjeux, la FSU, avec le SNUipp, avec de nombreux mouvements associatifs, syndicaux et politiques, vous appellent à apporter votre signature pour la demande du RIP. Signez, faites signer vos proches, vos collègues, vos voisin-es... **En tant qu'agent-es des services publics et citoyen-nes, nous sommes concerné-es!**

Les aéroports de Paris (ADP)

- ✕ notre bien commun
- ✕ pour le service public

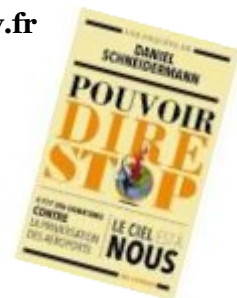
**Non à leur privatisation !
Soutenons le referendum ADP**

**Faisons vivre la démocratie !
Il faut 4,7 millions de signatures
D'ici le 12 mars 2020
pour obtenir un referendum
d'initiative partagée (RIP).**

Ces privatisations :

- ✕ vont à l'encontre de véritables politiques publiques cohérentes au service des besoins sociaux et de la transition écologique ;
- ✕ constituent une perte pour les finances publiques. ADP a généré par exemple 600 millions d'euros de bénéfices en 2018, sa privatisation occasionnerait pour les caisses de l'État une perte d'environ 170 millions d'euros de recettes annuelles ;
- ✕ posent la question de la maîtrise par l'État d'enjeux stratégiques.

www.referendum.interieur.gouv.fr



**Mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8
novembre**

Bourse du travail de Périgueux

Congrès départemental de la FSU

Les collègues des différents syndicats de la FSU se sont rencontrés et ont débattu autour des textes préparatoires au Congrès de Clermont-ferrand.

Thème 1 : Education, formation, recherche, culture : un service public pour le progrès social

Thème 2 : La fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne

Thème 3 : Transition écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique

Thème 4 : Pour une FSU combattive, unitaire et engagée au quotidien

Éditorial, Magazine de la FSU, POUR

La préparation de notre congrès de Clermont-Ferrand se poursuit. Le deuxième numéro supplémentaire de POUR contient les textes préparatoires permettant de lancer les débats des congrès départementaux et ceux du congrès national.

Construction des alternatives économiques, sociales et écologiques; Éducation, Recherche, Formation et Emploi; avenir de la Fonction publique et des agent-es; avenir du syndicalisme... autant de questions posées dans chacun des quatre thèmes qui appellent réflexions, débats et propositions, autant de manques qui sont à investir.

Ces textes ne sont pas définitifs mais à discuter et ils peuvent être amendés.

Chaque syndiqué-e peut y contribuer soit par son congrès départemental soit par son syndicat national.

Le congrès national de Clermont-Ferrand fera la synthèse de ces débats et propositions. Et il adoptera les textes définitifs.

Les enjeux sont importants et les défis à relever sont nombreux si nous voulons contribuer à construire une société plus juste et plus solidaire.

Force essentielle dans la Fonction publique, porteuse d'un syndicalisme de transformation sociale, la FSU a une responsabilité particulière.

Les débats et décisions de notre prochain congrès sont donc importants. Alors, bons débats à toutes et tous et rendez-vous à Clermont-Ferrand !

Bernadette Groison, secrétaire générale

Sur le chemin de l'école

Pourquoi ce titre « Sur le chemin de l'école », pour rendre hommage à une directrice d'école qui se suicide sur son lieu de travail, à quelques années de la retraite ? Un jour de repos, elle a pris le chemin de l'école, et elle a mis fin à son chemin de vie en choisissant de le faire sur son lieu de travail. L'école elle-même suit son bonhomme de chemin, sur lequel beaucoup d'enseignants peinent aujourd'hui à prendre repères, et ce d'autant plus qu'ils sont anciens dans le métier, ce qui peut sembler paradoxal.

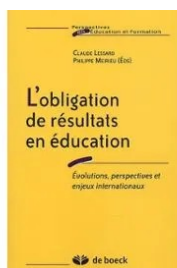
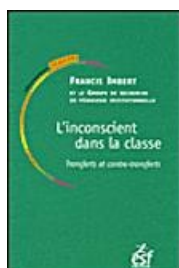
Ceux qui vont partir bientôt à la retraite ont commencé au début des années 80. L'école est immergée dans la société. Elle est traversée par toutes les évolutions. Pour illustrer ces évolutions, j'ai choisi des livres qui ont reflété l'actualité professionnelle de ces années passées. J'ai été étonnée de voir comme on est passé, petit à petit, du souci du bien-être de l'enfant, au problème du mal-être enseignant. On perçoit aussi incroyablement comment la pression sociale et économique pèse de plus en plus sur les travailleurs, qu'ils soient enseignants ou ouvriers. C'est à ce chemin-là que je pensais.

Etape 1- 1980. 12 ans après mai 68. Les courants pédagogiques invitent à s'adapter à l'enfant. C'était les travaux de Fernand Oury, sur la pédagogie institutionnelle, mais ça pouvait aussi être ceux d'autres pédagogues. J'ai retenu un ouvrage qui s'intitule "Fernand Oury, Y a-t-il une autre loi possible dans la classe ?" Présenté par Philippe Meirieu (Ed PEMF, 2001).

« Si vous prenez des enfants différents et vous leur distribuez le même potage, ça va pas aller. Alors tout le monde rigole chaque fois qu'on parle de pédagogie... mais si, par des techniques pédagogiques, on arrive à travailler au niveau et au rythme de chacun, il y a des tas de questions qui se trouvent résolues. » F. Oury s'inspirait de la psychanalyse et de la psychologie sociale.

Etape 2 : Fin des années 90. On assiste à de gros débats sur les méthodes pédagogiques (opposition pédagogie / science) « L'inconscient dans la classe ». Francis Imbert -psychanalyste- (Ed ESF, 1996).

« Les pratiques pédagogiques se réclament de la rationalité et espèrent souvent faire la clarté sur ce qui se passe dans la classe à l'aide d'outils strictement didactiques et de méthodes capables de prescrire ce qui va « marcher à coup sûr ». Un pas de plus et on affirme que tout, en elles, doit tendre au statut de la science. En réalité, les pratiques pédagogiques, à l'instar des pratiques thérapeutiques ou politiques, mobilisent des forces qui sont irréductibles à toute approche rationnelle et que l'enseignant doit reconnaître pour ne pas être emporté par elles à son insu. »



Etape 3 : Fin des années 90-début années 2000. L'éducation prise dans un modèle économique. Contexte : une nouvelle science, l'économie de l'Éducation. OCDE, Évaluations internationales des élèves, comparaison des systèmes éducatifs. Un nouveau personnage apparaît aux portes de l'école : le Citoyen - parent d'élève - consommateur. « L'obligation de résultats en éducation » Claude Lessard et Philippe Meirieu (Ed de Boeck, 2005)
« Qu'en est-il maintenant pour les enseignants, les équipes, les établissements ? Serait-il possible de leur appliquer une obligation de résultats impérative ? »

Etape 4 : 1^{ère} décennie XXI^{ème} siècle. Lien entre évaluation et souffrance au travail. « L'évaluation du travail à l'épreuve du réel, critique des fondements de l'évaluation » Christophe Dejourn (Ed Inra, 2003)
« Le résultat le plus tangible de ces nouvelles méthodes d'évaluation est la destruction des solidarités, des loyautés, de la confiance et de la convivialité dans le travail. [...] Des suicides de travailleurs sur leur lieu de travail sont apparus. C'est nouveau, cela n'existait pas auparavant. »

Etape 5 : 2^{ème} décennie XXI^{ème} siècle. La professionnalisation des enseignants mise à mal. Injonctions contradictoires, évaluations du système avec externalisation des analyses, liberté pédagogique en discussion. « La dignité de penser » Roland Gori (Ed les liens qui libèrent, 2011).
« Dans la sphère sociale et politique, jamais nous ne nous sommes autant affranchis de l'humain pour nous en remettre aux statistiques, à la norme, à la performance. Au nom d'un rationalisme économique morbide, une nouvelle colonisation des esprits envahit la planète : une religion du marché qui interdit de penser le monde autrement que comme un stock de marchandises ou de produits financiers. »

On voit au fil de ces livres comment sur le chemin de l'école, les enseignants sont emportés par des injonctions qui dépassent le strict cadre de la classe et de la relation à l'élève. Il s'agit d'une vision très restrictive du métier, mais c'est déjà tellement pesant !

Devant le mal-être au travail, on pourra continuer à arguer que les personnes n'allaient pas bien dans leur vie personnelle, mais la société de marché néolibérale, on le voit, continue son chemin façon rouleau compresseur.

Véronique Pinoteau



Nos représentants FSU au CHSCT de Dordogne
Teddy Guitton, Abderafik Babahani, Alain Chabrilangeas (SNUipp), Sabine Loubiat-Foucher (SNUipp), Vincent Perducat (SNUipp), Vivien Mommeja, Mathilde Cahen, Isabelle Arnaudet.

Enquête SNUipp-FSU24 « Nos conditions de travail »

Message du Secrétariat général du SNUipp-FSU 14 /10.

[...] Cette période, avec toute l'émotion et la colère qui se sont manifestées très largement au sein de notre profession, nous place, actuellement, dans une position plutôt favorable pour imposer des choses au ministère. A nous de maintenir ce climat, notamment en nous projetant de façon très volontariste sur la journée du 6 novembre, jour du CHSCT ministériel spécial suite au suicide de Christine Renon, autour des conditions de travail enseignant.

Au Conseil National des 13 et 14 novembre, nous réfléchirons aux suites à donner pour obtenir une amélioration des conditions de travail des enseignant-es et une véritable médecine de prévention.

Bon courage à toutes et tous.

Une enquête sur nos conditions de travail

Fin septembre, Christine Renon, directrice d'école maternelle à Pantin, en Seine-St-Denis, a choisi de se donner la mort sur son lieu de travail, en expliquant dans des courriers à quel point la charge de travail était devenue insupportable.

Dans un premier temps, le SNUipp-FSU, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, la CGT-Educ'action et SUD-Education ont invité ensemble les personnels des écoles à signer une pétition en ligne pour exprimer leur émotion après le suicide de Christine Renon et exiger qu'un chantier portant sur les conditions d'exercice de nos métiers à l'Education nationale soit ouvert en urgence, afin d'obtenir des mesures concrètes d'amélioration de nos conditions de travail.

En Dordogne, lors des différentes RIS qui ont eu lieu depuis la rentrée, vous avez été nombreux à dire votre inquiétude face aux conditions de travail qui se dégradent. Vous avez été nombreux à vous inquiéter de la démarche à suivre lorsque l'un de vos collègues de l'école est en difficulté. Nombreux à dire que ça ne peut plus durer.

La situation est trop alarmante. L'employeur public est garant de la santé, du bien-être et de la sécurité au travail de ses agents. Il est de son devoir incontournable de veiller à la prévention des risques psychosociaux. Assez de promesses non tenues, assez de mesures sans rapport avec le vécu du terrain.

Afin de dresser le portrait exact de la situation en Dordogne, le SNUipp-24 a donc décidé de vous proposer une enquête « Conditions de travail » dans laquelle vous êtes invités à décrire le plus précisément possible votre ressenti du métier.

Nous publierons les résultats dans le courant du second trimestre.

Dans la mesure où vous serez nombreux, syndiqués et non-syndiqués à répondre à l'enquête, nous nous appuierons sur ce constat pour déposer une alerte sociale auprès du DASEN.

Nous organiserons aussi une journée de formation au printemps sur le thème des conditions de travail.

Le secrétariat du SNUipp-FSU24

Le gouvernement communique sur les risques professionnels (2018)

Guide méthodologique en matière de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur. (extraits)

L'état des lieux. Les personnels, qu'ils soient ou non enseignants, sont parfois confrontés à des difficultés liées à l'accueil d'élèves turbulents, voire violents, et sont, de ce fait, confrontés régulièrement à des violences physiques et/ou verbales. Les violences et incivilités au travail peuvent entraîner une souffrance au travail ou une altération de la santé physique ou mentale. [...] Ces difficultés constituent des risques professionnels.[...]

Les difficultés. Les difficultés rencontrées s'avèrent très diversifiées et sont par exemple : sorties de classe et déplacements dans l'école sans autorisation ; violences verbales envers les personnels et les autres élèves ; violences physiques envers les personnels et les autres élèves, coups, morsures, griffures, crachats ; menaces envers les personnels et les autres élèves ; jets d'objets sur les personnels et les autres élèves, dégradations du mobilier ; gestes déplacés ; crises de nerfs, cris, hurlements ; refus de toute autorité ; violences envers l'enfant lui-même, automutilation.

Les personnels concernés se sentent en danger mais craignent également pour la sécurité des autres élèves et de l'enfant lui-même. Ils se retrouvent dans l'incapacité de fait, de s'occuper des autres élèves. Ces situations sont à l'origine de troubles divers : fatigue, épuisement, pleurs, stress, angoisse, peur de venir travailler. Elles entraînent souvent des arrêts maladie des personnels concernés. Les personnels se sentent décredibilisés vis-à-vis des autres élèves, se sentent remis en question par les parents d'élèves, ont l'impression d'être seuls, isolés, et de ne pas y arriver.

Les obligations de l'employeur [...] Les employeurs de la fonction publique sont soumis, en matière de santé et de sécurité au travail, aux mêmes exigences que tous les employeurs, en vertu des normes définies au niveau européen (notamment directive-cadre européenne 89/391/CEE), et également, sauf dispositions spécifiques, à leurs mesures de transposition inscrites en droit français dans la quatrième partie du code du travail. En effet, l'article L4121-1 du code du travail précise que l'employeur « prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent : 1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ; 2° Des actions d'information et de formation ; 3° La mise en place d'une organisation et des moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

Document à retrouver sur
https://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/73/2/GuideenfantsversionvalideeCHSCTMEN_926732.pdf

Mobilisation en faveur des AESH



**Rentrée chaotique : promesses non tenues, précarité maintenue
Mobilisation massive des AESH le 20 novembre 2019**

Contrairement aux promesses gouvernementales pour une rentrée 2019 placée "sous le signe de la maturité et de la réussite", les accompagnant.es d'élèves en situation de handicap (AESH) vivent une dégradation de leurs conditions de travail : temps incomplets subis, non-renouvellements massifs, salaires non versés avec des acomptes souvent indécentes, affectations aberrantes, attente insupportable des documents administratifs, services de gestion saturés.

Malgré nos alertes répétées, la flexibilité imposée par la mise en place des PIAL aggrave la situation des AESH.

La circulaire AESH du 5 juin 2019 est détournée de ses objectifs : non-respect des 5 semaines reconnaissant le travail invisible, augmentation du temps de travail sans revalorisation du salaire, obligation de formation pendant les vacances et hors-temps scolaire. De plus, la poursuite de la mutualisation forcenée des moyens AESH pour gérer le manque de recrutements, nuit à un accompagnement de qualité et aux conditions de travail.

Dans ce contexte, les démissions se multiplient : c'est la conséquence entre autres du travail hors temps scolaire qui pénalise les mères isolées et les AESH ayant un cumul d'emploi.

Depuis la rentrée, un peu partout en France, les AESH s'organisent et se mobilisent.

Le SNUIPP 24 organise une
RIS spécial AESH

Mercredi 4 décembre

de 14h00 à 17h00

à la Bourse du travail,

26, rue Bodin à Périgueux.

Ordre du jour indicatif :

Conditions de travail

Salaire

Contrat

Relation avec la hiérarchie

Mise en place des PIAL

Formation

Téléchargez
Le Guide
des contractuels
non enseignants

NOUS EXIGEONS :

- Le réemploi de tou.tes les AESH ;
- Pour une meilleure gestion des AESH, des personnels administratifs en nombre et formés : pour des contrats et avenants à jour, des salaires versés, des affectations en fonction des situations des AESH, ...;
- Le maintien des accompagnements individuels dans le respect des notifications MDPH ;
- L'arrêt de la mutualisation forcée aggravée par les PIAL ;
- Une véritable prise en compte du travail invisible. L'organisation des activités connexes doit être gérée par l'AESH ;
- Une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante ;
- La fin du recrutement par les EPLE ;
- La création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- **Une revalorisation immédiate des salaires ;**
- **La création d'un véritable statut de la Fonction Publique pour les AESH ;**

Nous appelons les AESH et les organisations syndicales à poursuivre et à développer les actions locales.

Nous appelons à participer à une nouvelle journée de mobilisation nationale intersyndicale le 20 novembre 2019 pour porter les revendications des AESH.

Localement, les AESH se réuniront en AG pour débattre ensemble des suites de la mobilisation et se rassembleront devant les DSDEN, rectorats avec demande d'audience pour porter leurs légitimes Revendications.

Un rassemblement aura lieu devant le Ministère de l'Éducation nationale, l'intersyndicale demandera une audience au ministre.

Paris, le 15 octobre 2019

Voir + sur le site du SNUIPP

🌐 <https://snuipp.fr/actualites/posts/aesh-mobilisation-le-20-novembre>

**AESH
CUI-PEC
AED**



sur le site du SNUIPP 24

🌐 http://24.snuipp.fr/IMG/pdf/guide_contractuels_non_enseignants_10-2019.pdf



FORMATION SYNDICALE



Le SNUIPP 24 propose une journée de stage syndical spécial NEO.

le mardi 3 décembre

à la Bourse du travail
26, rue Bodin
à Périgueux

Mon entrée dans le métier : s'informer en début de carrière

Programme de la journée :

Matin

- Accueil des participants
- Introduction : présentation du SNUIPP-FSU
- Débat :
 - Les attentes des collègues débutants
 - Échanges et réflexions sur les questions tant pédagogiques que revendicatives concernant l'entrée dans le métier (PPCR ? Formation continue...)
- Le syndicalisme :
 - Le paritarisme, qu'est-ce que c'est ? À quoi ça sert ?
 - Qu'est-ce qu'une CAPD, un CTSD
 - Les représentants du personnel : leur élection, leur rôle

Après-midi

- Interventions de partenaires pédagogiques :
 - OCCE, AGEEM, USEP
- Questions administratives :
 - L'accompagnement dans le métier
 - Le nouveau PPCR
 - Mutations
 - Le mouvement départemental : comment ça marche ? Les différents types de postes ; aide à la saisie du mouvement.
- Questions diverses et temps d'échange

Des élus du personnel du SNUIPP seront présents pour vous répondre.

Sabine LOUBIAT- FOUCHIER et Thibault DE LA BROSSE



Voir + sur le site SNUIPP NEO

<http://neo.snuipp.fr/>

CAPD avancement d'échelon prévue le 14 novembre reportée fin novembre ou début décembre !

La date de la CAPD avancement d'échelon initialement fixée au jeudi 14 novembre 2019 est reportée fin novembre ou début décembre.

Les échelons automatiques et les échelon accélérés (échelons 6 et 8 qui ont eu un rdv carrière sur l'année scolaire 2018-2019) devraient être étudiés.

Vous pouvez si vous le souhaitez vous inscrire sur notre liste de diffusion (afin de recevoir toutes nos informations) qui n'emploie pas le canal de la messagerie professionnelle, en fournissant une adresse mail autre que celle en @ac-bordeaux.fr

Fiche de suivi

La fiche de suivi nous permet de vérifier que tous les éléments concernant votre avancement (AGS, notation, promouvabilité) sont bien pris en compte le jour de la CAPD.

Éléments à fournir pour une fiche de suivi :

- valeur et date de passage de son dernier échelon
- valeur et date de la dernière note ou de la dernière appréciation issue du RDV carrière (appréciation de l'IEP et appréciation du Dasen)
- AGS au 01/09/2019

Voir la fiche de suivi en ligne

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4052>

Voir le tutoriel IProf

http://24.snuipp.fr/IMG/pdf/tutoriel_Iprof_nov_2015.pdf

Abonnement aux informations syndicales du SNUipp-FSU24

Comme vous avez pu le remarquer, vous ne recevez plus nos informations électroniques par le biais de vos écoles. Ceci est la conséquence de la charte Ostic qui interdit aux Organisations Syndicales d'envoyer des mails aux adresses institutionnelles des écoles.

Nous pouvons néanmoins envoyer nos messages directement sur les adresses professionnelles personnelles mais avec des limitations. (nombre restreint d'envois, délai variable...)

Afin de retrouver notre indépendance dans la diffusion de nos informations, nous vous proposons de vous abonner gratuitement à nos lettres électroniques d'informations.

Inscription sur la liste de diffusion

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3674>



Les retraites, un choix de société, et une réforme dangereuse !

Ce qui est en jeu c'est un bouleversement complet d'un des piliers du système de protection sociale mis en œuvre après la Libération, fondé sur le principe de répartition et de solidarité entre générations : les cotisations versées par les actifs financent les pensions des retraité-es, ces actifs étant assurés à leur tour que leurs retraites seront financées par les cotisations des générations suivantes.

Ce qui est en jeu, c'est la volonté d'alléger les « charges » des employeurs et de diminuer le montant des pensions dans un cadre budgétaire contraint.

Ce changement de système n'est pas nécessaire pour garantir une retraite de haut niveau à toutes et à tous. En effet, les régimes de retraites actuels sont quasiment à l'équilibre même s'ils pourront subir un léger déficit selon la progression du PIB.

Cette réforme serait catastrophique pour l'ensemble des salarié-es et fonctionnaires, et particulièrement pour les femmes. Parmi les fonctionnaires, ce sont les enseignant-es qui seraient les plus touché-es notamment dans le premier degré !



Retrouvez le dossier retraite sur le site du SNUIPP
<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/la-retraite-a-points-ou-saignante>



Inégalités femmes : hommes

Le salaire des femmes est en moyenne de 24 % moins élevé que celui des hommes : carrières ralenties, emplois moins rémunérés, plus précaires, temps partiel, périodes de chômage et une partie « inexpliquée ».

La pension amplifie les inégalités de revenus : en moyenne 40 % d'écart entre hommes et femmes sur la pension de droit direct.

Cet écart se réduit un peu avec les nouvelles générations de femmes plus nombreuses sur le marché du travail et qui ont des carrières plus longues, mais les inégalités demeurent.

Le régime général comme le code des pensions attribuent des « avantages familiaux » ou des « droits conjugués » qui ne permettent que partiellement de réduire ces écarts.

Ce qui est prévu par la réforme :

- Fin de la majoration pour famille nombreuse perçue aujourd'hui par chaque parent
- 5 % de majoration de pension serait attribué par enfant au père OU à la mère.

Retrouvez la BD de Emma sur
<https://emmaclit.com/2019/09/23/cest-quand-quon-arrete/>



COMMUNIQUE

Les organisations syndicales et de jeunesse s'engagent à construire un plan d'action contre le projet de réforme de retraites par points et pour gagner un renforcement, une amélioration du système actuel de retraites solidaire et intergénérationnel.

L'émergence et la construction de luttes dans les différents secteurs professionnels, montrent la nécessité d'apporter des réponses aux salarié-es en termes d'emploi, de salaires, d'égalité entre les femmes et les hommes, de conditions de travail... Autant de sujets qui sont étroitement liés aux questions de la retraite et que l'actuel projet de réforme gouvernemental aggravera.

Les organisations vont initier et impulser des assemblées générales sur les lieux de travail et d'études, des débats publics sur tout le territoire, des interpellations des élu-es locaux et nationaux, des initiatives de sensibilisation de toute la population pour échanger sur la réforme et sur les modalités d'actions et de riposte collective.

Les organisations syndicales et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL, UNEF) appellent l'ensemble des salarié-es du secteur privé comme du secteur public, des retraité-es, des privé-es d'emploi, des jeunes, à une 1ère journée de grève interprofessionnelle le **jeudi 5 décembre 2019**.

POUR la FSU

Attachée au droit, pour le public comme pour le privé, à la retraite dès 60 ans, la revendication d'un taux de remplacement de 75 % du dernier revenu d'activité pour une carrière complète avec une indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix reste d'actualité.

Il faut :

- Augmenter les salaires
- Revaloriser le niveau des pensions
- Éradiquer les inégalités femmes/hommes
- Garantir les droits familiaux et les pensions de réversion
- Prendre en compte les années d'étude et de stages
- Prendre en compte la pénibilité du travail et aménager les fins de carrière

Les retraités. Groupe des 9 Communiqué

**Dans 150 villes,
les retraités mobilisés !**

Les 9 organisations nationales de retraités appelaient le 8 octobre à se mobiliser pour la revalorisation des pensions en fonction de l'évolution des salaires, la suppression de la CSG, un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète, le maintien et l'amélioration des pensions de réversion et l'embauche immédiate de 40 000 personnes dans le secteur de l'aide à domicile et des EHPAD.

Les retraités ont répondu à l'appel à Paris (5 000 personnes sous la pluie), à Marseille, à Lyon, Montpellier... de Lille à Ajaccio, de Brest à Metz, ils ont rassemblé des dizaines de milliers qui n'acceptent pas de voir laminer leur pouvoir d'achat années après années.

Ils attendent du gouvernement actuel autre chose que de la compassion ou des promesses. Ils demandent au Président de la République qui déclare « *le niveau de vie des retraités ne doit pas être dégradé, il doit être le même et continuer à progresser* » de ne pas, « *en même temps* », geler les pensions et appauvrir les retraités.

Ce même jour, les 9 ont écrit au premier ministre pour obtenir un rendez-vous, espérant qu'enfin il accepte de nous recevoir. Le mépris alimente la colère et le groupe des 9 organisations de retraités déplore ce refus de la part de ceux qui prônent le dialogue.

Au moment où on nous annonce un bouleversement complet du système des retraites, c'est de très mauvais augure.

Les 9 se réuniront prochainement pour tirer un bilan complet de cette journée et vont maintenant poursuivre et développer une campagne en direction des maires afin d'obtenir leur soutien dans leur action, les retraités étant un des piliers de la démocratie sur le plan local

Paris, le 8 octobre 2019

Olivier Jouchter secrétaire général (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 128 avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles - 75 010 Paris)

Marc Le Disert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Michel Denieault (LSR, 263, rue de Paris, 93515 Montreuil)



66 % de déduction fiscale ou de **crédit d'impôt** applicable sur les revenus 2018, dans le tableau suivant vous pourrez voir le coût réel après impôts

les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Mandat SEPA à ne remplir que par ceux qui optent pour le prélèvement automatique12/11/19



Retour d'Université d'Automne et liberté pédagogique

La 19^{ème} Université d'automne du SNUipp-FSU s'est tenue du 18 au 20 octobre dernier à Port-Leucate, et ce rendez-vous devenu incontournable de la vie du syndicat, s'est une fois de plus avéré être un bain de jouvence autant pédagogique que militant, pour les 400 participants, dont la dizaine de périgourdin.es.

Et c'est après avoir écouté, parmi tant d'autres, Eveline Charmeux, Philippe Champy et Claude Lelièvre nous rappeler notamment le lien étroit entre démocratie et liberté pédagogique, que nous retournons vers la Dordogne regonflés d'une énergie positive et combative.

Liberté pédagogique... formule à laquelle chacun s'accroche fortement, et à juste titre. Si l'on s'en réfère aux fondateurs de l'école républicaine, Jules Ferry, Ferdinand Buisson (plus oublié mais non moins important et dont certaines écoles portent encore le nom), la liberté pédagogique est la résultante de trois libertés : liberté d'édition, liberté de choix et liberté d'utilisation.

De nos jours la liberté d'édition n'est plus remise en cause, mais les deux autres ?

Au retour de l'Université d'Automne, en relevant le courrier électronique de l'école, un mail de l'administration retient l'attention avec pour objet : « ressources cycle 2 », et dont le texte est le suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Pour faciliter l'appropriation des guides ministériels, la DSDEN 24 met à disposition des équipes pédagogiques trois ressources :

[http : // www.ac-bordeaux.fr/dsden24/ cid146026/ des-ressources-pour-enseigner-au-cycle-2.html](http://www.ac-bordeaux.fr/dsden24/cid146026/des-ressources-pour-enseigner-au-cycle-2.html)

Cordiales salutations, L'IEN »

Appropriation des guides ministériels ?

Liberté de choix ? Honnêtement, si le ministre se fend de guides, c'est quand même pour que les enseignants les utilisent, ceux-là et seulement ceux-là, non ? La liberté d'édition n'étant pas entravée, il y a par ailleurs pléthore d'éditeurs et de parutions.

Y a-t-il vraiment possibilité d'un choix, libre et conscient ? D'autre part, est-ce que c'est le rôle d'un ministre que d'éditer des guides de bonnes pratiques ?

Liberté d'utilisation ? Honnêtement si des collègues, des conseillers péda, des prof d'INSPE, des chercheurs... ont pris du temps pour créer des ressources pour s'approprier les guides ministériels, c'est sûrement pour dire aux enseignants comment on doit utiliser ces guides ministériels et pas autrement, non ?... rangez les ciseaux, la colle et la photocopieuse....vos questions, votre expérience, votre professionnalité...

Mais quel mauvais esprit ! Ce n'est que pour « faciliter », aucunement il ne s'agit d'imposer quoi que ce soit... et qui osera se plaindre d'avoir accès à des ressources facilitant son travail ?... Dans les textes fondateurs, il était prévu que les enseignants d'un canton devaient être rassemblés en début d'année, et chacun présentait les manuels qu'il utilisait. Il y avait débat, dispute, et chacun pouvait ainsi faire évoluer ses choix, ses pratiques...

La confiance de l'Institution à l'époque –fin du XIX^{ème} siècle- en la professionnalité de ses agents n'avait pas encore donné son nom à une loi, et n'était pas juste une figure de communication ministérielle...

Dans une démocratie, le gouvernement fixe les objectifs à atteindre en terme d'éducation, les enseignants mettent en place ce qui leur semble le plus efficace pour les atteindre en terme d'outils, de méthodes, d'évaluation, c'est la liberté pédagogique. Dans un système autoritaire, le gouvernement impose des méthodes, les outils et les évaluations et ne définit pas clairement les objectifs à atteindre aux enseignants. (Peut-on prétendre que les objectifs des évaluations nationales CP/CE1 ont été clairement définis pour les enseignants?)

Chacun peut analyser la situation actuelle avec sa sensibilité, donner les réponses qu'il veut aux nombreuses questions que l'on a posées, mais si l'on n'est pas encore tout à fait dans un système autoritaire, de plus en plus de signaux se mettent au rouge, les attaques réelles contre la liberté pédagogique et la reprise en main des enseignants n'en sont que deux de plus.

C'est pourquoi nous devons rester vigilants et dénoncer toutes les attaques contre notre professionnalité, tous les coups de griffes dans le contrat de confiance entre la République, son École et ses Enseignants, afin de proposer à tous les enfants l'école de qualité que nous savons faire et à laquelle ils ont droit.

Hervé Mignon

PROBLÉMATIQUES DES DIRECTEURS : le temps, la formation, de l'aide

Face à des conditions de travail dégradées et à un nombre croissant de situations de souffrance professionnelle, les directrices et les directeurs d'école, mais aussi l'ensemble de la profession, manifestent leur émotion et leur colère. Il apparaît de plus en plus clairement que l'isolement des enseignants est un facteur prégnant du malaise. Dans les RIS, dans l'enquête « conditions de travail », les enseignants le font savoir. Et comment notre ministère choisit-il de répondre ?

Il propose aux directrices et aux directeurs de renseigner une enquête individuelle !

Le ministère doit prendre réellement la mesure du mal-être de nos collègues en apportant des réponses ambitieuses pour améliorer les conditions de travail de toutes et tous.

Ce questionnaire, est-ce encore un prétexte pour différer des mesures indispensables pour que chacun et chacune ait les moyens de remplir ses missions essentielles ?

Le 14 octobre dernier, le SNUipp-FSU a présenté au ministre 15 mesures urgentes, faciles à mettre en œuvre dès maintenant. D'autres sont indispensables pour augmenter les temps de décharges des directeurs et directrices, pour mettre en place, dans toutes les écoles, des personnels pérennes sur des missions d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école et pour augmenter les rémunérations.

Le ministre s'était engagé à annoncer des mesures dès le retour des vacances d'automne, or celles-ci ne devraient être connues que fin décembre.

Ce report de calendrier est incompréhensible.

Le SNUipp-FSU vous demande de prendre immédiatement des premières mesures attendues par les directeurs et directrices pour garantir le bon fonctionnement du service public d'éducation dans le 1^{er} degré.

Le statut résoudrait le problème
de temps des directeurs ?

Plus de temps de décharge ! Le SNUipp-FSU revendique :

1/4 de décharge pour les directeurs de 1 à 3 cl

1/2 de décharge pour les directeurs de 4 à 6 cl

3/4 de décharge pour les directeurs de 7 à 9 cl

décharge totale à partir de 10 cl

Le statut résoudrait le problème
de formation des directeurs ?

Une formation régulière ! Le SNUipp-FSU revendique :

des formations tous les ans, notamment sur les thèmes de la gestion des conflits, de la gestion d'équipe, du suivi des élèves...

**Un statut
des directeurs,
la solution
magique ?**



**Retrouvez
sur le site
du SNUipp-FSU
Les 15 mesures
d'urgence
pour la direction
d'école**

Voir + sur le site SNUipp-FSU

 <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/des-questions-pour-la-direction>

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 – Périgueux ♦ Trimestriel - le n° : 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214

Bulletin syndical de la section départementale du SNUipp-FSU Dordogne